

**REPUBLIQUE DE GUINEE GROUPE DE LA BANQUE UNION EUROPEENNE**

 **AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRAVAUX PUBLICS**

**DIRECTION NATIONALE DES ROUTES NATIONALES**

**UNITE DE GESTION DES PROJETS TRANSPORTS (UGP BAD)**

# PROJET D’AMENAGEMENT DE LA ROUTE BOKE-QUEBO PHASE 1, LOT 2

**AVIS A MANIFESTATION D’INTERET**

(SERVICE DE CONSULTANTS - FIRMES)

Secteur : **Transports**

Référence de l’accord des financements : **Prêt FAD N°2100150040294, Don FAD N° : 2100155038320 ; Don FAT N°5900155014352 ; Don AfIf (UE) N°5110155000102**

N° d’Identification du projet : **P-Z1-DB0-221**

Intitulé de la mission : **Sélection d’un Consultant pour les services d’audit technique et de la sécurité routière du projet**

Référence de l’avis : N°**14C/mitP/dnrn/UGP-BAD/2024 du 02 Septembre 2024**

Le Gouvernement de la République de Guinée *a* reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de l’Union Européenne (UE) afin de couvrir le coût du **Projet d’Aménagement de la route Boké-Quebo, Phase 1 Lot 2** et a l’intention d’utiliser une partie des sommes accordées au titre de ces prêt/dons pour financer le coût de services de consultant pour **la réalisation des services d’audit technique et de la sécurité routière du projet sur les périodes de 2024,2025 et 2026.**

Dans le cadre des services prévus au titre de ce contrat, l’auditeur devra notamment :

 de :

1. S’assurer de la qualité de réalisation des travaux et de leur conformité aux spécifications techniques du marché et aux règles de l’art ;
2. S’assurer de la qualité de la réalisation des prestations de la mission de contrôle et du maître d’ouvrage ;
3. S’assurer du respect des délais ;
4. Faire l’analyse détaillée des études d’Avant-Projet-Détaillé et/ou des plans d’exécution des travaux incluant l’ensemble des aménagements proposés
5. Faire l’analyse détaillée de la gestion de la circulation routière, le revêtement routier
6. Faire l’analyse détaillée des mesures de sécurité routière déjà proposées sur les différents projets routiers en tenant compte du contexte local (mesures générales de sécurité routière, limitations générales de vitesse…) ;
7. Faire la liste des problèmes en matière de sécurité routière qui ont été décelés et faire des recommandations, en vue de les résoudre ou d’en atténuer les effets.

Les termes de références de la mission peuvent être téléchargés à travers le lien : <https://drive.google.com/file/d/1S6YQGKo_XfZHVHjkB8ZFvoVb8nC_pZuH/view?usp=sharing>

Le Ministère des Infrastructures et des Travaux publics à travers l’Unité de Gestion des Projets Transports (UGP-BAD) invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu’ils sont qualifiés pour les prestations ***(documentation, l’organisation technique et managériale, référence de prestations similaires avec les justificatifs, expériences générales dans des missions comparables, disponibilité du personnel, etc…).***

Les critères d’évaluation pour la liste restreinte notés sur un total de 100 points sont :

* ***Expérience générale du consultant dans le domaine, notée sur 20 points à raison de 2 points par année d’expérience jusqu’à concurrence des 20 points ;***
* ***Référence de prestations similaires (expériences spécifiques justifiées) notée sur 60 points à raison de 10 points par expérience spécifique jusqu’à concurrence des 60 points ;***
* ***Capacités techniques et de gestion du Consultant notées sur 20 points,***

En cas d’égalité de note, les candidats seront départagés sur la base du nombre d’expériences spécifiques justifiées.

**NB :** Chaque référence sera résumée sur une fiche de projet et ne sera prise en compte que si le candidat y joint les justificatifs comportant les coordonnées des Maîtres d’Ouvrage permettant la vérification éventuelle des informations fournies : Attestation de bonne fin d’exécution à joindre.

Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification. En cas de groupement, l’accord constitutif de groupement devra être joint.

Les critères d’éligibilité, l’établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au ***« Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque »,*** Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l’adresse : <http://www.afdb.org>.L’intérêt manifesté par un consultant n’implique aucune obligation de la part de l’emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d’ouverture de bureaux suivantes : 08h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi (Heure locale soit GMT).

**Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics**

**Direction Nationale des Routes Nationales /Unité de Gestion des Projets BAD, sis à l’immeuble MISS POKOU, Appartement 7A, Quartier Téminètaye, Commune de Kaloum, Conakry, République de Guinée.**

**E-mail :** **amara.diabate@ugp-bad.com** **et** **karim.sangare@ugp-bad.com**

**Tél: (+224) 628 68 77 37 / 628 60 51 00**

Les dossiers de manifestations d’intérêt doivent être rédigés en Français et envoyés par courriel en version PDF à l’adresse **amara.diabate@ugp-bad.com** **et** **karim.sangare@ugp-bad.com** au plus tard le **26/09/2024 à 9Hh30 (heure locale)** et y porter expressément la mention **«****manifestation d’intérêt relatif à la sélection d’un Consultant pour les services d’audit technique et de la sécurité routière du Projet Boké Quebo, Phase1/Lot 2 ».**

Conakry, le 02/09/2024

**Le Coordonnateur des Projets**

**Amara DIABATE**